

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00028

Numéro SIREN : 315 384 867

Nom ou dénomination : AUTOCARS MAISONNEUVE

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002668

implid



AUTOCARS MAISONNEUVE (SASU)

**TRANSPORTS DE PERSONNES
521 AVENUE DE L'EUROPE**

**69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS
COMPTES ANNUELS au 31 DECEMBRE 2023
N° SIRET : 31538486700125
Code NAF : 4939A**



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	66 302	63 385	2 917	5 917	3 000-	50.70-
	Fonds commercial (1)	1 939 577	98 206	1 841 370	1 841 370		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	571 456	416 629	154 827	183 880	29 053-	15.80-
	Constructions	107 630	103 689	3 941	5 256	1 315-	25.01-
	Installations techniques, matériel et outillage	298 267	291 107	7 160	13 740	6 580-	47.89-
	Autres immobilisations corporelles	1 427 556	495 600	931 956	834 027	97 929	11.74
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	21 843		21 843	21 843		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	366 079		366 079	352 446	13 634	3.87
	Total II	4 798 709	1 468 616	3 330 093	3 258 478	71 615	2.20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	303 337		303 337	303 664	327-	0.11-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 537 371	1 527	4 535 844	3 289 998	1 245 846	37.87
	Autres créances	854 906		854 906	484 501	370 406	76.45
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	1 000 000		
	Disponibilités	2 128 287		2 128 287	2 069 051	59 236	2.86
	Charges constatées d'avance (3)	66 037		66 037	134 156	68 119-	50.78-
	Total III	8 889 938	1 527	8 888 411	7 281 370	1 607 041	22.07
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 688 647	1 470 143	12 218 505	10 539 848	1 678 657	15.93

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

1 858

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000 000)	2 000 000	2 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 868	22 868		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	200 000	200 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 778 054	1 819 559	41 505-	2.28-
	Report à nouveau	221 928-		221 928-	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	383 657	41 505-	425 162	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		4 162 651	4 000 922	161 729	4.04
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	22 000	22 000		
	Provisions pour charges	263 872		263 872	
	Total III	285 872	22 000	263 872	NS
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 054 536	1 134 753	80 217-	7.07-
	Concours bancaires courants	10 403	9 696	707	7.29
	Emprunts et dettes financières diverses	206 727		206 727	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 164 001	1 835 557	328 444	17.89
	Dettes fiscales et sociales	2 707 919	2 232 036	475 884	21.32
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 492	114 007	98 515-	86.41-
	Autres dettes	1 569 755	1 166 086	403 669	34.62
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	41 149	24 792	16 357	65.98
	Total IV	7 769 982	6 516 926	1 253 056	19.23
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		12 218 505	10 539 848	1 678 657	15.93

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 919 935 5 517 343

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	29 984 701	359 835	30 344 536	27 178 150	3 166 386	11. 65
Chiffre d'affaires NET	29 984 701	359 835	30 344 536	27 178 150	3 166 386	11. 65
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			240 441	1 007 942	767 501-	76. 15-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			356 509	431 773	75 284-	17. 43-
Autres produits			4 552	319	4 233	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			30 946 038	28 618 183	2 327 855	8. 13
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 728 477	5 077 297	348 820-	6. 87-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			327	108 636-	108 963	100. 30
Autres achats et charges externes *			11 939 425	10 992 462	946 963	8. 61
Impôts, taxes et versements assimilés			468 951	637 009	168 058-	26. 38-
Salaires et traitements			9 550 599	9 021 434	529 165	5. 87
Charges sociales			3 025 097	2 847 979	177 118	6. 22
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			237 438	186 358	51 080	27. 41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 093		1 093	
Dotations aux provisions			41 944		41 944	
Autres charges			34 908	37 107	2 200-	5. 93-
Total des Charges d'exploitation (II)			30 028 259	28 691 011	1 337 248	4. 66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			917 779	72 827-	990 606	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

5 586

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

248

29 114

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 660		2 660	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 530	1 399	27 131	NS
Total V	31 190	1 399	29 791	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	59 809	56 047	3 762	6.71
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	59 809	56 047	3 762	6.71
2. Résultat financier (V-VI)	28 619-	54 648-	26 029	47.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	889 160	127 475-	1 016 636	797.52
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	227	14 209	13 982-	98.40-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 769	149 212	142 443-	95.46-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		43 000	43 000-	100.00-
Total VII	6 997	206 421	199 424-	96.61-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	72 558	114 665	42 107-	36.72-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		20 000	20 000-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	72 558	134 665	62 107-	46.12-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	65 562-	71 756	137 318-	191.37-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	219 001		219 001	
Impôts sur les bénéfices (X)	220 941	14 214-	235 155	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	30 984 225	28 826 003	2 158 221	7.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 600 568	28 867 508	1 733 060	6.00
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	383 657	41 505-	425 162	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



DOSSIER FISCAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AUTOCARS MAISONNEUVE	521 AVENUE DE L'EUROPE
SIRET 3 1 5 3 8 4 8 6 7 0 0 1 2 5	69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS CFRT 53.55 Chaussée Jules César 95250 Beauchamp	
SIRET	8 1 4 6 0 1 7 4 6 0 0 0 2 1

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	TRANSPORTS DE PERSONNES
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	1 001 130
Bénéfice imposable à 15%	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2.50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
implid Lyon 79 cours Vitton 69006 Lyon		Tél: 04.37.51.15.15	
Tél: 04.37.51.15.15		Tél:	
OGA/OMGA		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Lieu BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire: Président	
		Signature Holfina Services	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I															
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e							
								f							
								g							
								h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j							
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)							
J															
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.		Montant des sommes versées :									
						à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les							
								Indemnités forfaitaires.		Remboursements.					
1		2		3		4		5		6		7		8	
K															
DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
L															
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS															
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)															
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)															
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A								0 %		15 %		19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice															
MVLT réalisée au cours de l'exercice															
MVLT restant à reporter															
M															
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONIS															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice															

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 521 AVENUE DE L'EUROPE		69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 3 1 5 3 8 4 8 6 7 0 0 1 2 5		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3	
		N-1 1 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		66 302 AG 63 385 2 917 5 917	
Fonds commercial (1) AH		1 939 577 AI 98 206 1 841 370 1 841 370	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		571 456 AO 416 629 154 827 183 880	
Constructions AP		107 630 AQ 103 689 3 941 5 256	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		298 267 AS 291 107 7 160 13 740	
Autres immobilisations corporelles AT		1 427 556 AU 495 600 931 956 834 027	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		21 843 CV 21 843 21 843	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		366 079 BI 366 079 352 446	
TOTAL (II) BJ		4 798 709 BK 1 468 616 3 330 093 3 258 478	
Matières premières, approvisionnements BL		303 337 BM 303 337 303 664	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		4 537 371 BY 1 527 4 535 844 3 289 998	
Autres créances (3) BZ		854 906 CA 854 906 484 501	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD 1 000 000 CE 1 000 000 1 000 000	
Disponibilités CF		2 128 287 CG 2 128 287 2 069 051	
Charges constatées d'avance (3)* CH		66 037 CI 66 037 134 156	
TOTAL (III) CJ		8 889 938 CK 1 527 8 888 411 7 281 370	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		13 688 647 IA 1 470 143 12 218 505 10 539 848	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0	
		(3) Part à plus d'un an : CR 1 858	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.....000.....000.....)	DA	2 000 000	2 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	22 868	22 868
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200 000	200 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 778 054	1 819 559
	Report à nouveau	DH	(221 928)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	383 657	(41 505)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 162 651	4 000 922
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	22 000	22 000
	Provisions pour charges	DQ	263 872	
	TOTAL (III)	DR	285 872	22 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 064 939	1 144 449
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	206 727	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 164 001	1 835 557
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 707 919	2 232 036
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	15 492	114 007
	Autres dettes	EA	1 569 755	1 166 086
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	41 149	24 792
	TOTAL (IV)	EC	7 769 982	6 516 926
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 218 505	10 539 848
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 919 935	5 517 343
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	FD		FE		FF				
									biens*	
	services*	FG	29 984 701	FH	359 835	FI	30 344 536	27 178 150		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	29 984 701	FK	359 835	FL	30 344 536	27 178 150		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	240 441	1 007 942		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	356 509	431 773		
	Autres produits (1) (11)					PQ	4 552	319		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	30 946 038	28 618 183		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	4 728 477	5 077 297	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	327	(108 636)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	11 939 425	10 992 462	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	468 951	637 009	
	Salaires et traitements*						FY	9 550 599	9 021 434	
	Charges sociales (10)						FZ	3 025 097	2 847 979	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	237 438	186 358	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	1 093	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	41 944	
	Autres charges (12)						GE	34 908	37 107	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	30 028 259	28 691 011	
	R SULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	917 779	(72 827)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 660		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	28 530	1 399	
	Total des produits financiers (V)						GP	31 190	1 399	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	59 809	56 047	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	59 809	56 047	
2 R SULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(28 619)	(54 648)		
3 R SULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II - III - IV - V - VI)						GW	889 160	(127 475)		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	227	14 209		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	6 769	149 212		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		43 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	6 997	206 421		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	72 558	114 665		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		20 000		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	72 558	134 665		
R SULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(65 562)	71 756		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise									(IX)	HJ	219 001			
Impôts sur les bénéfices *									(X)	HK	220 941	(14 214)		
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)										HL	30 984 225	28 826 003		
TOTAL DES C ARGES (II IV VI VIII IX X)										HM	30 600 568	28 867 508		
5 B N FICE OU PERTE (Total des roduits total des charges)										HN	383 657	(41 505)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	┌ produits de locations immobilières └ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont	┌ - Crédit bail mobilier * └ - Crédit bail immobilier								IG		5 586	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IH	248	29 114	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									IJ			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									IK			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									HX			
	(9)	Dont transferts de charges									RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									RD			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A1	356 509	431 773	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								A2				
	(13)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A3				
	(13)	Dont cotisations obligatoires Madelin								A4				
	(13)	Dont cotisations obligatoires Madelin								A7				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Cf état annexe										72 310		6 996	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		
Diverses régularisations										248				

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise :

31/12/2023

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Constitutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	2 005 878	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG	571 456	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	9 200	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2		KP	98 430	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	298 267	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	745 316	KW		KX	240 143	
		Matériel de transport *				KY	118 668	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	303 999	LC		LD	55 276	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	2 145 336	LO		LP	295 419	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	21 843	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	352 452	1U		1V	13 627		
TOTAL IV					LQ	374 295	LR		LS	13 627		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	4 525 509	0H		0J	309 047	
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN	par virement de poste à poste 1		CO	D0	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						LV	LW
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	571 456	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	9 200	MC	9 200	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	98 430	MI	98 430	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	298 267	ML	298 267
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	985 460	MO	985 460	
		Matériel de transport		IV		MP	35 847	MQ	82 822	MR	82 822	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	359 275	MU	359 275	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	35 847	NH	2 404 909	NI	2 404 909	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations			IO		OX		OY	21 843	OZ	21 843	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	366 079	2G	366 079	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	387 922	2H	387 922	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	35 847	OL	4 798 709	OM	4 798 709	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(ne pas reporter le montant des restants)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Légende

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	60 385	PF	3 000	PG		PH	63 385
TOTAL I		RK	60 385	RM	3 000	RN		RO	63 385
Terrains		PI	387 576	PJ	29 053	PK		PL	416 629
Constructions	Sur sol propre	PM	3 944	PN	1 315	PO		PQ	5 259
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	98 430	PW		PX		PY	98 430
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	284 527	QA	6 580	QB		QC	291 107
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	149 868	QE	91 716	QF		QG	241 583
	Matériel de transport	QH	109 768	QI	8 900	QJ	35 847	QK	82 822
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	74 321	QM	96 874	QN		QO	171 195
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 108 433	QV	234 438	QW	35 847	QX	1 307 025
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	1 168 818	QP	237 438	QQ	35 847	QR	1 370 409

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL III														
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant de l'exercice (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant de l'exercice (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant de l'exercice (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES PARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DEMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	JK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
			263 872		263 872
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
		22 000			22 000
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
		22 000	263 872		285 872
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	0Z	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
		98 640	1 093		99 734
TOTAL G N RAL (I II III)		7C	UB	UC	UD
		120 640	264 965		385 605
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
			43 037		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

AUTOCARS MAISONNEUVE

31/12/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☐ *

CADRE A		TAT DES CR ANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	366 079	UV	0	UW	366 079				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 858		0		1 858				
	Autres créances clients	UX	4 535 512		4 535 512						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	UO		ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY	20 388		20 388						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	272 234		272 234					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	3 922		3 922					
	Groupe et associés (2)	VC	19 530		19 530						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	538 832		538 832						
	Charges constatées d'avance	VS	66 037		66 037						
	TOTAUX		VT	5 824 394	VU	5 456 457	VV	367 937			
	RENNVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		TAT DES DETTES		Montant brut 1		A 2 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	12 351		12 351						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	1 052 587		202 540		568 797		281 250		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 164 001		2 164 001						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 124 425		1 124 425						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 212 236		1 212 236						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	331 987		331 987						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	39 272		39 272						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	15 492		15 492						
Groupe et associés (2)		VI	206 727		206 727						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 569 755		1 569 755						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	41 149		41 149						
TOTAUX		VY	7 769 981	VZ	6 919 935		568 797		281 250		
RENNVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	71 490	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	151 660	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le :									
				3	1	1	2	2	0	2	3		
I R INTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	383 657	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG					XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	924 932	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					XW	925 343
	Amendes et pénalités		WJ	411	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	220 941	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires vides à l'article 209 B du CGI		L7					K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)							J8		
		- imposées au taux de 0 %							ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions							WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ	48 903
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I	WR	1 578 844	
II D Ductions				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WU	577 714		
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)							WV			
			- imposées aux taux de 19 %							WH			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WP			
			- imputées sur les déficits antérieurs							WW			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									XB			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									I6			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations							2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :									XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*											ZY	
	Majoration d'amortissement *											XD	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 sexies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III R SULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	577 714	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	1 001 130							XJ	
		déficit (II moins I)		ZL									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 001 130							XO	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

AUTOCARS MAISONNEUVE

31/12/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE		Néant ☐ *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	649 536
Provisions pour risques et charges *		ZW	577 714
Indemnités fin de carrière		8X	41 943
		8Y	
		8Z	
		9A	
		9B	
Provisions pour dépréciation *		9C	
		9D	
		9E	
		9F	
		9G	
		9H	
		9I	
Charges à payer		9J	
Participation des salariés		9K	219 001
C3S		9L	
		9M	14 452
		9N	
		9P	
		9Q	
		9R	
		9S	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	924 932
À reporter au tableau 2058-A :		YO	577 714
			ligne W1
			ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	QC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	QD	(41 505)		- Autres réserves	ZD	(41 505)				
	Prélèvements sur les réserves	QE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	QF	(41 505)		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(41 505)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :										Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 831 317	1 538 374				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	6 854 421		YQ	6 873 071	6 720 849				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	85 389	92 997				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	702 190	785 116				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	1 153	2 329				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	2 446 304	1 852 796				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	11 939 425	10 992 462				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	98 236	136 786				
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	370 715	500 223					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	468 951	637 009					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	2 934 477	188 395				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 887 067	3 083 449				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				QB	9 384 650					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				QS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 1 4 6 0 1 7 4 6 0 0 0 2 1					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☒ *

A D TERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués ou franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilités *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B PLUS VALUES, MOINS VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		(7)	(8)	(9)	(10)			(11)
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilités *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973, effective- ment utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))							
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☒ *

A EMENTS ASSUJETTIS AU R GIME FISCAL DES PLUS VALES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS VALUES R INT GR ES DANS LES R SULTATS DES SOCI T S B N FICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I SUIVI DES MOINS VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II SUIVI DES MOINS VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'article 395 du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : AUTOCARS MAISONNEUVE				Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				YP	278		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	30 344 536		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	6 728		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	30 351 264		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	4 552		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF	240 441		
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	197 515		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	227		
TOTAL 2				OM	442 735		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)							
Achats				ON	6 755 484		
Variation négative des stocks				OQ	327		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	3 119 167		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	18 649		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	34 908		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	9 928 534		
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	20 865 465		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	20 865 465		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	30 351 264	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	278
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX			
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ		31/12/2023	
Date de cessation				HR			

Copie Quadern

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

3 1 5 3 8 4 8 6 7 0 0 1 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AUTOCARS MAISONNEUVE

ADRESSE (voie)

521 AVENUE DE L'EUROPE

CODE POSTAL

69220

VILLE

BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

50 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

HOLFIMA SERVICES

N° SIREN (si société établie en France)

495284275

% de détention

00.00

Nb de parts ou actions

50 000

Adresse :

N°

40

Voie

RUE DU PARC ST JEAN

Code postal

69220

Commune

BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

3 1 5 3 8 4 8 6 7 0 0 1 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AUTOCARS MAISONNEUVE

ADRESSE (voie)

521 AVENUE DE L'EUROPE

CODE POSTAL

69220

VILLE

BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : AUTOCARS MAISONNEUVE

N° SIRET : 31538486700125

Exercice ouvert le : 01012023

clos le : 31122023

Néant ☐ *

I R INT GRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A-SD)

E1	383 657
----	---------

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)

E2	1 195 188
----	-----------

Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI

E9	
----	--

Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD

Z7	
----	--

II D UCTIONS

TOTAL I

E3	1 578 844
----	-----------

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A-SD)

E4	
----	--

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)

E5	577 714
----	---------

Plus-values
nettes
à long terme

• imposées au taux de 19 %

EY	
----	--

• imposées au taux de 15 %

E6	
----	--

• imposées au taux de 0 %

EZ	
----	--

• imputées sur les moins-values nettes à long terme

E7	
----	--

• imputées sur les déficits antérieurs

E8	
----	--

• autres plus-values imposées au taux de 19 %
(art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)

I9	
----	--

III R SULTAT FISCAL

TOTAL II

F1	577 714
----	---------

Résultat fiscal avant imputation des déficits
reportables

Bénéfice (I-II)

F2

1 001 130

Déficit (II-I)

F3

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

F4

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*

Résultat fiscal

Bénéfice

F6
F8

1 001 130

Déficit

F9

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : AUTOCARS MAISONNEUVE

Néant ☒ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 69 ROUTE DE RIOTTIER
BP 20303
69665 VILLEFRANCHE CEDEX

Exercice ouvert le : 01012023
clos le : 31122023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art 219 I a sexies-0 du CGI)	

I SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II L MENTS ASSUJETTIS AU R GIME FISCAL DES MOINS VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée AUTOCARS MAISONNEUVE
ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 69 ROUTE DE RIOTTIER
69665 VILLEFRANCHE CEDEX

SIRET Société intégrée 31538486700125

Exercice ouvert le : 01012023 Clos le : 31122023

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

Néant ☐

A R SULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 001 130	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	1 001 130	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	1 001 130	DA	

B PLUS ET MOINS VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (S - A8) ou moins-values (A8- S) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - E) ou moins-values (E -ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C AUTRES PLUS VALUES A

Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 du CGI.

(2) compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALEURS NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

AUTOCARS MAISONNEUVE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

69 ROUTE DE RIOTTIER
BP 20303
69665 VILLEFRANCHE CEDEXCocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble) ☐

SIRET Société intégrée 31538486700125

Exercice ouvert le : 01012023 clos le : 31122023

Néant ☒ *

A R SULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2021		FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ	
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH	
TOTAL		FK		FL	
BENEFICE (1) FK - FL		FM		FN	

B PLUS ET MOINS VALEURS NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)	
	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.												
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURES À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : AUTOCARS MAISONNEUVE

N°SIRET : 3 1 5 3 8 4 8 6 7 0 0 1 2 5

Exercice ouvert le : 01/01/2023 clos le : 31/12/2023

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art 223 I du CGI)	(1)	5	0
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieures : 1 - (2+3) + 4	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art 223 I du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	(Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :																													
SIREN de la société mère :																													
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										AUTOCARS MAISONNEUVE																			
SIREN de la société intégrée :										3	1	5	3	8	4	8	6	7											
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										69 ROUTE DE RIOTTIER 69665 VILLEFRANCHE CEDEX																			
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	3	Clos le :				3	1	1	2	2	0	2	3
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble														
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)															MB														
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD														
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																			
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO														
TOTAL										MP					MQ														

B PLUS VALUES ET MOINS VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

AUTOCARS MAISONNEUVE

Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros
Siège social : 521 avenue de l'Europe, 69220 Belleville-en-Beaujolais
315 384 867 RCS Villefranche-Tarare
(ci-après la « **Société** »)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

TROISIEME DECISION

Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 383.656,67 euros, ainsi qu'il suit :

- A hauteur d'un montant de 221.927,61 euros, sur le poste « report à nouveau » qui serait ainsi ramené d'un montant débiteur de (221.927,61) euros à un montant nul ;
- Le solde, soit un montant de 161.729,06 euros sur le poste « autres réserves » qui serait ainsi porté de 1.778.053,64 euros à 1.939.782,70 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243-bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividendes et autres revenus n'ont été distribués au titre des trois précédents exercices.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'associé unique le 14 mai 2024.



Le Président
Pour CIMES
Monsieur Jean-Baptiste MAISONNEUVE

Aca Nexia

Membre de Nexia International
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et
de commissariat aux comptes au capital de 640 000€
RCS Paris B 331 057 406
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris

EUREX AUDIT

Société par actions simplifiée de
commissariat aux comptes au capital de
20 000€
RCS Saint-Etienne B 527 874 952
28 avenue Pierre Mendes France – 42270
Saint Priest en Jarez

Autocars Maisonneuve

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Associée Unique de la société Autocars Maisonneuve ,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Autocars Maisonneuve relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la comptabilisation des engagements de retraite au poste « Pensions et obligations similaires ».

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les notes « règles et méthodes comptables », de l'annexe exposent les modalités de comptabilisation des compensations tarifaires, ainsi que les principes et conventions générales appliqués. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons validé l'application de ce traitement pour la comptabilisation des produits d'exploitation.
- Dans la partie "observation" de notre rapport, la note X de l'annexe expose les changements de méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Saint Priest en Jarez, 29 April 2024

Les commissaires aux comptes

DocuSigned by:

A747A2FF00FE41E...

Aca Nexia
représenté par
Laurent Cazebonne

DocuSigned by:

B666686BD8FC4AD...

Eurex Audit
représenté par
Florence Ogier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	66 302	63 385	2 917	5 917	3 000-	50. 70-
	Fonds commercial (1)	1 939 577	98 206	1 841 370	1 841 370		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	571 456	416 629	154 827	183 880	29 053-	15. 80-
	Constructions	107 630	103 689	3 941	5 256	1 315-	25. 01-
	Installations techniques, matériel et outillage	298 267	291 107	7 160	13 740	6 580-	47. 89-
	Autres immobilisations corporelles	1 427 556	495 600	931 956	834 027	97 929	11. 74
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	21 843		21 843	21 843		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	366 079		366 079	352 446	13 634	3. 87
	Total II	4 798 709	1 468 616	3 330 093	3 258 478	71 615	2. 20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	303 337		303 337	303 664	327-	0. 11-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 537 371	1 527	4 535 844	3 289 998	1 245 846	37. 87
	Autres créances	854 906		854 906	484 501	370 406	76. 45
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	1 000 000		
	Disponibilités	2 128 287		2 128 287	2 069 051	59 236	2. 86
	Charges constatées d'avance (3)	66 037		66 037	134 156	68 119-	50. 78-
	Total III	8 889 938	1 527	8 888 411	7 281 370	1 607 041	22. 07
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 688 647	1 470 143	12 218 505	10 539 848	1 678 657	15. 93

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0
1 858

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000 000 22 868	2 000 000 22 868		
	Réserves				
	Réserve légale	200 000	200 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 778 054	1 819 559	41 505-	2. 28-
	Report à nouveau	221 928-		221 928-	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	383 657	41 505-	425 162	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	4 162 651	4 000 922	161 729	4. 04
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques Provisions pour charges	22 000 263 872	22 000	263 872	
	Total III	285 872	22 000	263 872	NS
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 054 536	1 134 753	80 217-	7. 07-
	Concours bancaires courants	10 403	9 696	707	7. 29
	Emprunts et dettes financières diverses	206 727		206 727	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 164 001	1 835 557	328 444	17. 89
	Dettes fiscales et sociales	2 707 919	2 232 036	475 884	21. 32
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 492	114 007	98 515-	86. 41-
	Autres dettes	1 569 755	1 166 086	403 669	34. 62
	Produits constatés d'avance (1)	41 149	24 792	16 357	65. 98
	Total IV	7 769 982	6 516 926	1 253 056	19. 23
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 218 505	10 539 848	1 678 657	15. 93

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 6 919 935 5 517 343

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	29 942 771	401 765	30 344 536	27 178 150	3 166 386	11. 65
Chiffre d'affaires NET	29 942 771	401 765	30 344 536	27 178 150	3 166 386	11. 65
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			240 441	1 007 942	767 501-	76. 15-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			356 509	431 773	75 264-	17. 43-
Autres produits			4 552	319	4 233	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			30 946 038	28 618 183	2 327 855	8. 13
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 728 477	5 077 297	348 820-	6. 87-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			327	108 636-	108 963	100. 30
Autres achats et charges externes *			11 939 425	10 992 462	946 963	8. 61
Impôts, taxes et versements assimilés			468 951	637 009	168 058-	26. 38-
Salaires et traitements			9 550 599	9 021 434	529 165	5. 87
Charges sociales			3 025 097	2 847 979	177 118	6. 22
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			237 438	186 358	51 080	27. 41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 093		1 093	
Dotations aux provisions			41 944		41 944	
Autres charges			34 908	37 107	2 200-	5. 93-
Total des Charges d'exploitation (II)			30 028 259	28 691 011	1 337 248	4. 66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			917 779	72 827-	990 606	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 5 586
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs 248 29 114

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 660		2 660	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 530	1 399	27 131	NS
Total V	31 190	1 399	29 791	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	59 809	56 047	3 762	6. 71
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	59 809	56 047	3 762	6. 71
2. Résultat financier (V-VI)	28 619-	54 648-	26 029	47. 63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	889 160	127 475-	1 016 636	797. 52
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	227	14 209	13 982-	98. 40-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 769	149 212	142 443-	95. 46-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		43 000	43 000-	100. 00-
Total VII	6 997	206 421	199 424-	96. 61-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	72 558	114 665	42 107-	36. 72-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		20 000	20 000-	100. 00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	72 558	134 665	62 107-	46. 12-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	65 562-	71 756	137 318-	191. 37-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	219 001		219 001	
Impôts sur les bénéfices (X)	220 941	14 214-	235 155	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	30 984 225	28 826 003	2 158 221	7. 49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 600 568	28 867 508	1 733 060	6. 00
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	383 657	41 505-	425 162	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 12 218 504.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 30 344 535.98 Euros et dégageant un bénéfice de 383 656.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Rien à signaler

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Rien à signaler

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Afin d'harmoniser les méthodes de comptabilisation avec les autres sociétés du groupe, la société a comptabilisé une provision pour indemnités de fin de carrière.

La dette actuarielle s'élève à 263 872 € au 31/12/2023

Le montant de la dette antérieure à l'exercice a été constatée en variation des capitaux propres pour un montant de 221 928 €

Informations générales complémentaires

Comptabilisation des compensations tarifaires :

Dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu le 18 décembre 2012 avec le Conseil Général du Rhône, et applicable à partir du 08 juillet 2013, des compensations tarifaires sont versées à la société Autocars Maisonneuve en vue de compenser l'obligation de service public s'imposant à elle et tendant, d'une part, à assurer un service de transport à destination de l'ensemble des usagers, moyennant pour certaines catégories de voyageurs l'application de tarifs réduits, et, d'autre part, à favoriser un usage régulier du réseau départemental.

Les compensations tarifaires sont calculées par référence à la grille tarifaire en vigueur. Au titre de l'exercice 2023, ces compensations tarifaires s'élèvent à 240 441 €. Elles sont comptabilisées en subventions d'exploitation, comptes 74, en deçà de la marge brute et de la valeur ajoutée.

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est conclue avec la société CFTR, tête de groupe, reconductible tacitement tous les 5 ans.

L'impôt sur les bénéfices des sociétés comptabilisé par la société AUTOCARS MAISONNEUVE, est identique à celui qui serait comptabilisé en l'absence d'intégration fiscale et s'élève à 220 941€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 005 878	
Terrains	571 456		
Constructions sur sol propre	9 200		
Installations générales agencements aménagements des constructions	98 430		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	298 267		
Installations générales agencements aménagements divers	745 316		240 143
Matériel de transport	118 668		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	303 999		55 276
TOTAL	2 145 336		295 419
Autres participations	21 843		
Prêts, autres immobilisations financières	352 452		13 627
TOTAL	374 295		13 627
TOTAL GENERAL	4 525 509		309 047

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		2 005 878	2 005 878
Terrains			571 456	571 456
Constructions sur sol propre			9 200	9 200
Installations générales agencements aménagements constr.			98 430	98 430
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			298 267	298 267
Installations générales agencements aménagements divers			985 460	985 460
Matériel de transport		35 847	82 822	82 822
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			359 275	359 275
TOTAL		35 847	2 404 909	2 404 909
Autres participations			21 843	21 843
Prêts, autres immobilisations financières			366 079	366 079
TOTAL			387 922	387 922
TOTAL GENERAL		35 847	4 798 709	4 798 709

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	60 385	3 000	63 385
Terrains	387 576	29 053		416 629
Constructions sur sol propre	3 944	1 315		5 259
Installations générales agencements aménagements constr.	98 430			98 430
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	284 527	6 580		291 107
Installations générales agencements aménagements divers	149 868	91 716		241 583
Matériel de transport	109 768	8 900	35 847	82 822
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	74 321	96 874		171 195
TOTAL	1 108 433	234 438	35 847	1 307 025
TOTAL GENERAL	1 168 818	237 438	35 847	1 370 409

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 000				
Terrains	29 053				
Constructions sur sol propre	1 315				
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 580				
Instal.générales agenc.aménag.divers	91 716				
Matériel de transport	8 900				
Matériel de bureau informatique mobilier	96 874				
TOTAL	234 438				
TOTAL GENERAL	237 438				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		263 872			263 872
Autres provisions pour risques et charges	22 000				22 000
TOTAL	22 000	263 872			285 872

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	98 206				98 206
Sur comptes clients	434	1 093			1 527
TOTAL	98 640	1 093			99 734
TOTAL GENERAL	120 640	264 965			385 605
Dont dotations et reprises d'exploitation		43 037			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	366 079	0	366 079
Clients douteux ou litigieux	1 858	0	1 858
Autres créances clients	4 535 512	4 535 512	
Personnel et comptes rattachés	20 388	20 388	
Taxe sur la valeur ajoutée	272 234	272 234	
Divers état et autres collectivités publiques	3 922	3 922	
Groupe et associés	19 530	19 530	
Débiteurs divers	538 832	538 832	
Charges constatées d'avance	66 037	66 037	
TOTAL	5 824 394	5 456 457	367 937

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 351	12 351		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 052 587	202 540	568 797	281 250
Fournisseurs et comptes rattachés	2 164 001	2 164 001		
Personnel et comptes rattachés	1 124 425	1 124 425		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 212 236	1 212 236		
Taxe sur la valeur ajoutée	331 987	331 987		
Autres impôts taxes et assimilés	39 272	39 272		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 492	15 492		
Groupe et associés	206 727	206 727		
Autres dettes	1 569 755	1 569 755		
Produits constatés d'avance	41 149	41 149		
TOTAL	7 769 981	6 919 935	568 797	281 250
Emprunts souscrits en cours d'exercice	71 490			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	151 660			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	40.0000	50 000			50 000

Le capital social est intégralement souscrit et libéré. Il n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Transport de voyageurs	195 621			195 621	
Transport de voyageurs	777 145			777 145	
Transport de voyageurs AG	200 000			200 000	
Transport de voyageurs	90 000			90 000	
Transport de voyageurs	87 811			87 811	
Transport de voyageurs	229 000			229 000	
Fonds de commerce BAS	100 000			100 000	
Fonds de commerce Guillermi	110 000			110 000	
Fonds de commerce Sivignon	150 000			150 000	
Total	1 939 577			1 939 577	

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC.

Avec les nouvelles règles, à compter de 2016, seront amortis les éléments de l'actif immobilisé qui ont une durée d'utilisation limitée.

Que cette durée soit limitée (actif à amortir) ou non (pas d'amortissement), une dépréciation devra être constatée lorsque la valeur d'inventaire de l'actif est inférieure à

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

la valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable.

S'agissant du fonds commercial, par exception, les dépréciations ne seront jamais reprises en résultat (c. com. art. R. 123-179 modifié par le décret 2015-903).

Dans ce contexte, les fonds de commerce à l'actif de la société sont présumés avoir une durée de vie non limitée, ils sont donc non amortissable sans qu'il y ait à en justifier.

Un test de dépréciation a donc été réalisé, à la clôture de l'exercice et il s'avère qu'il n'y a pas lieu de pratiquer une dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	lineaire	1 à 2 ans
Agencements	linéaire	5 à 20 ans
Matériels et outillages	linéaire et dégressif	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	1 à 10 ans
Matériel de bureau	linéaire	2 à 7 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 403 034
Autres créances	134 055
Disponibilités	11 030
Total	1 548 118

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 351
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	431 192
Dettes fiscales et sociales	1 333 499
Autres dettes	1 226 253
Total	3 003 294

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 6 0 3 7
Total	6 6 0 3 7
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 1 1 4 9
Total	4 1 1 4 9

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	1 9 5 3 0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 6 5 8 4 3		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	4 0 0 0 9 2 2
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	4 0 0 0 9 2 2
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	4 0 0 0 9 2 2
Variation en cours d'exercice	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	2 2 1 9 2 7 -
Autres variations	3 8 3 6 5 7
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	4 1 6 2 6 5 2
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 6 1 7 3 0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 6 1 7 3 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	30 344 536
Total	30 344 536

Répartition par secteur géographique	Montant
France	29 942 771
Export	401 765
Total	30 344 536

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	13
Agents de maîtrise et techniciens	11
Employés	254
Total	278

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	59 808	31 190

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	889 160	266 673
Résultat exceptionnel (hors participation)	65 561 -	16 390 -
Résultat comptable (hors participation)	823 598	250 283

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	9 0 6 2 5 0
- BPI 300 k€ garantie prêt tourisme	2 7 1 8 7 5
- BPI 700 K€ aide caisse des dépôts	6 3 4 3 7 5
Total	9 0 6 2 5 0

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

- Emprunt BPI 300K€ souscrit le 17/02/2021 avec une garantie au titre du fonds "Prêt Tourisme" à hauteur de 100,00%

- Emprunt BPI de 700K€ souscrit le 01/03/2021 garantie par une aide de la Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires, au sens du Règlement (UE) N° 1407/2013 publié au JOUE le 24 décembre 2013, relatif aux aides de minimis, prolongé par le Règlement (UE) n° 2020/972 du 2 juillet 2020, permettant d'accorder à l'Emprunteur des conditions préférentielles. L'équivalent subvention est évalué à 15,20 % (QUINZE VIRGULE VINGT pour cent) du montant du prêt, soit 106 386.35 euros

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	1 5 0 0 0 0
Nantissement sur fonds de commerce	1 5 0 0 0 0
Total (1)	1 5 0 0 0 0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	1 5 0 0 0 0

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour le 1ère fois.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
COMPAGNIE FRANCAISE DES TRANSPORTS REGIONAUX (CFTR)	SAS	2 8 8 1 7 1 4 7	53-55 Chaussée Jules César 95250 BEAUCHAMP